



MOTION

Libertés Syndicales

e

**CONGRÈS
STATUTAIRE**

19/20 NOVEMBRE 2018



4^e CONGRÈS STATUTAIRE

19/20 NOVEMBRE 2018



Depuis les années 80 et l'immixtion des tribunaux civils dans les conflits sociaux, les libertés syndicales ne cessent d'être attaquées quand elles ne sont pas purement et simplement remises en cause. L'offensive gouvernementale et patronale sur l'exercice du droit de grève nous inquiète, comme elle devrait inquiéter tous ceux qui sont attachés à l'expression de nos valeurs démocratiques, car ce sont bien nos libertés fondamentales et constitutionnelles qui sont ici directement visées.

Ces derniers mois, celles-ci ont été bafouées sous des formes diverses et multiples, qui interpellent : hausse du nombre de licenciements des délégués syndicaux, service minimum, amputation du droit de grève, mépris de la concertation sociale, volonté d'imposer la personnalité juridique aux organisations syndicales, criminalisation des délégués dans l'exercice de leur mandat, etc.

L'actualité est là pour nous rappeler, s'il le fallait encore, qu'en la matière les employeurs n'hésitent plus à utiliser les grands moyens, tant ils se sentent soutenus par un pouvoir politique qui leur garantit en ultime recours un rapport de force confortable, comme en témoignent :

- l'arrestation et la condamnation, en totale contradiction avec les traités européens et internationaux, du président de la FGTB d'Anvers, au motif d'une « entrave méchante à la circulation » à l'occasion d'une grève nationale;
- les licenciements on ne peut plus abusifs des délégués principaux FGTB des usines Norbord (à Genk) et Vandemoortele (à Seneffe);
- l'attente du jugement du tribunal correctionnel de Liège qui devra statuer sur le sort des militants syndicaux qui ont bloqué l'autoroute E40 lors de l'action nationale du 19 octobre 2015. Ici aussi, « l'entrave méchante à la circulation » a été retenue comme motif.



Ce faisant, nous :

- réaffirmons notre soutien et notre solidarité à tous les délégués menacés en raison de leur activité syndicale;
- exigeons la mise en place une stratégie de défense plus active de nos délégués et des droits de nos militants ;
- appelons l'ensemble des forces progressistes à se mobiliser pour la défense des libertés syndicales, pilier de la démocratie.